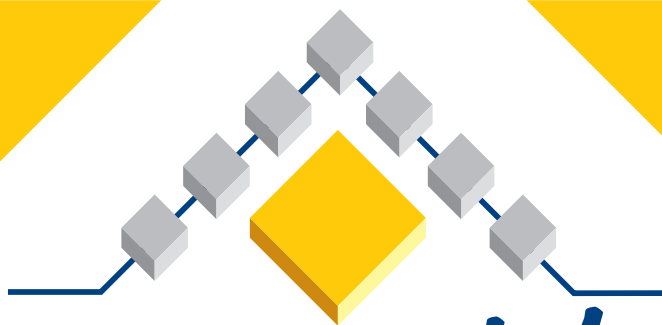


AVRIL 2017



# La Lettre CODINF

## RAPPORT 2016 DE L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

La remise au Ministre a eu lieu le 22 mars. L'exploitation des informations bilantielles montre que 2/3 des PME et seulement une grande entreprise sur deux paient ponctuellement leurs fournisseurs. 32% des entreprises subissent des paiements clients à plus de 60 jours. Si aucune facture n'était payée au-delà de 60 jours, cela profiterait à la trésorerie des PME pour 16 milliards et à celle des ETI pour 6 milliards (+ 2 milliards sur un an). Ce serait financé à hauteur de 11 milliards par les grandes entreprises et, pour le solde (11 milliards), par les sociétés financières, l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.


La principale nouveauté de cette édition réside dans la finesse des informations relatives aux comportements payeurs du secteur public. La matière étant particulièrement riche, nous nous intéressons ici aux délais de paiement des services de l'Etat et présenterons ceux des autres acheteurs dans notre Lettre de mai.

### Synthèse des indicateurs de paiement de la DGFIP<sup>(1)</sup> analysés par ministère

	ANNEE 2016		Δ 2016 / 2014 en %	
	Taux (%)	DGP (l)	Taux	DGP
Affaires étrangères et Développement international	81,0	21,0	-1,9	+2,4
Affaires sociales, Santé et Droit des femmes	87,2	19,3	+11,7	-35,9
Agriculture, agroalimentaire et forêt	79,4	24,8	-0,7	+1,6
Culture et Communication	89,6	16,1	+5,0	-17,4
Décentralisation et Fonction publique	89,1	19,1	+9,2	-20,7
Défense	82,4	22,0	+18,9	-30,4
Économie et Finances	90,7	15,4	ND	-11,0
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	89,0	15,6	-1,0	-4,3
Environnement, Énergie et Mer	76,6	27,6	+12,2	-21,8
Intérieur	90,3	17,6	+3,4	-9,8
Justice	64,1	38,6	-9,3	+21,4
Logement et Habitat durable	73,5	29,4	+0,3	-3,0
Outre-mer	92,8	17,3	+10,2	-16,4
Services du Premier ministre	87,5	18,2	+0,2	-2,7
Travail, Emploi, Formation professionnelle et Dialogue social	91,5	15,0	+2,7	-16,2
Ville, Jeunesse et Sports	89,4	14,4	+2,5	-22,2
<b>Ensemble des ministères</b>	<b>80,5</b>	<b>24,5</b>	<b>+1,0</b>	<b>0</b>

NB : les mauvais chiffres du ministère de la Justice sont dus à l'apurement, depuis 2015, de factures anciennes

(1) La direction générale des Finances publiques donne sur 3 ans un « délai global moyen de paiement (DGP) » et un « taux de paiement en 30 jours et moins », calculés par l'Etat pour la commande publique (factures fournisseurs).

Le rapport étant accessible  [Télécharger le rapport](#), nous en publions ci-après la contribution du CODINF.

**CODEM**

**CODEB**

**CODEBAT**

**CODEMA**

**CODEMBAL**

**CODECOB**

**CODALIMENT**

**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <http://www.codinf.fr>

## Les retards de paiement clients sont inversement corrélés à la taille des fournisseurs

C'est le constat majeur qui ressort de notre enquête 2016 que nous avons partagé avec l'Observatoire des délais de paiement. En effet, plus les entreprises sont de petite taille, plus elles sont victimes de longs retards de paiement de la part de leurs clients.

Pour une majorité d'entreprises (52%) ces retards sont stables sur un an, mais pour 40% des entreprises sondées, ils sont en hausse.

## Gros plans sur les délais de paiement clients des petites entreprises

Les très petites entreprises (TPE) bénéficient de paiements rapides de la part des autres TPE (86% d'entre elles paient à moins de 60 jours) et des collectivités locales (74%). À l'inverse, 40% des TPE interrogées disent être payées par l'État et les grandes entreprises au-delà de 60 jours.

Par rapport à 2015, les TPE estiment très majoritairement que leurs délais clients sont stables quelle que soit la catégorie de clients (entre 68% et 75%). Les plus fortes hausses sont ressenties vis-à-vis des PME (31%) et des TPE elles-mêmes (28%).

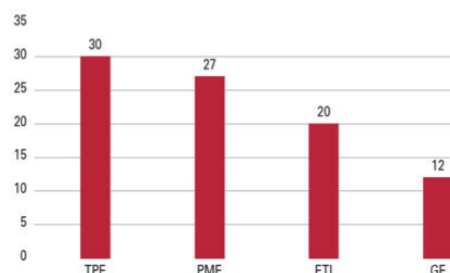
Les PME sont majoritairement payées entre 31 et 60 jours, sauf par les grandes entreprises et par l'État, qui paient au-delà de 60 jours pour respectivement 47% et 43% des répondants.

Par rapport à 2015, la majorité des PME estiment que leurs délais clients sont stables (de 57 à 73% selon la catégorie de clients). Mais un allongement des délais est constaté dans près du tiers des réponses (de 24 à 34%).

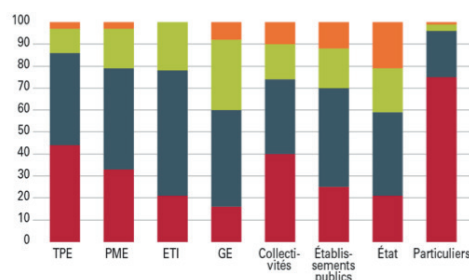
## Le dédommagement des retards de paiement laisse toujours à désirer...

Notre enquête montre que très peu d'entreprises paient spontanément les pénalités de retard (1,1% des PME et 0,7% des grandes entreprises). Seulement un fournisseur sur dix les réclame en cas d'oubli, et cette réclamation n'est efficace que dans 50% des cas. Les intérêts moratoires sont un petit peu plus souvent payés spontanément par les acheteurs publics : collectivités 4,2% ; établissements publics 2,4% ; État 5,1%.

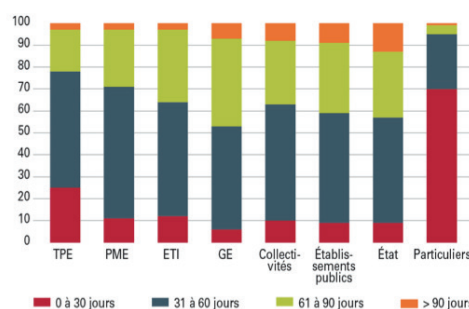
Retards clients subis en 2016 par taille d'entreprise



Délais de paiement des clients des TPE par catégorie de client



Délais de paiement des clients des PME par catégorie de client



## NOUVELLES AMENDES PUBLIÉES PAR LA DGCCRF

Sept nouvelles entreprises ont été sanctionnées pour des retards dans le paiement des factures de leurs fournisseurs, dont une pour le montant plafond de l'amende au moment des faits :

- PFIZER (secteur pharmaceutique) le 15/03/2017 pour 375 000 €
- CGE DISTRIBUTION (commerce de gros en matériel électrique) le 14/03/2017 pour 100 000 €
- HOSPIRA (secteur pharmaceutique) le 21/02/2017 pour 200 000 €
- EIFFAGE CNA (BTP) le 15/02/2017 pour 75 000 €
- MACIF (assurances) le 06/02/2017 pour 120 000 €
- FC Metz (sport-football) le 24/01/2017 pour 93 500 €
- Société Nouvelle de Distribution (audiovisuel) le 09/01/2017 pour 290 000 €

## LE COIN DES EXPORTATEURS

Selon une étude Coface, la hausse généralisée du risque politique (sur une période de 5 ans dans 159 pays) cache des dynamiques régionales contrastées :

[Panorama du risque politique dans tous ses états](#)

## BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN !

Le décret paru le 20 mars dernier quant aux mentions obligatoires sur les délais de paiement à apporter dans le rapport de gestion n'apporte qu'une novation : préciser HT ou TTC ! En conséquence, nous maintenons nos suggestions faites en janvier dernier pour que ces informations soient exploitables :

[Propositions CODINF](#)

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Réunion du groupe Literie de l'UNIFA le 10/3
- AFDCC « Réduire les retards de paiement » le 22/3
- Convention annuelle du DLR du 23 au 24/3
- Convention de l'UNCGFL à Dublin le 27/3
- Rencontre des fournisseurs de laboratoires au FORUM LABO PARIS le 28/3
- Groupe de travail « Harmonisation de la facture » de la Médiation des entreprises le 29/3